

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2019

Considérons donc que le tournant annoncé depuis plusieurs années est pris et qu'à l'aube de son deuxième cinquantenaire notre mouvement doit assumer les grandes lignes de sa politique qu'il s'est donnée. Les objectifs sont dans le domaine général de notre organisation et de notre fonctionnement :

- Recherche d'une plus grande justice et d'une meilleure entraide entre les ASCE ;
- Soutien renforcé aux actions d'envergures, originelles et qui associent un plus grand nombre d'ASCE et de leurs adhérents ;
- Défendre les secteurs d'interventions qui sont les nôtres et les faire reconnaître par tous et affirmer toujours plus notre indépendance, nos valeurs conformes à celles de la vie associative ;
- Connaître et faire connaître notre Musée des Ponts et chaussées et plus particulièrement l'exposition de mai à octobre « Le Canal de Suez, un rêve d'ingénieurs » à l'occasion des 150 de l'inauguration du canal de Suez.



En parallèle, les secteurs ont fait part de leurs objectifs pour 2019 :

Pour la commission statutaire Fonctionnement, Prospective, Conseil (FPC) :

- travailler sur l'aide aux ASCE ;
- poursuivre le travail sur les fiches FPC
- réviser les projets de mise à jour des statuts et du règlement intérieur fédéral.

Pour la commission permanente Communication :

- Poursuivre la diffusion de la « e-lettre d'information de la FNASCE », en définissant une maquette propre ;
- Continuer le travail de mise à disposition des logos sur un « cloud », pour les ASCE et URASCE restant à mettre en ligne.

Pour le groupe de travail Formation :

Les dates précises des formations ne sont, pour le moment, pas encore arrêtées. Elles vous seront communiquées dès que possible.

- **Manager une équipe en contexte associatif**
 - ➔ région Aquitaine à ST-MÉDARD-EN-JALLES, du 17 au 20 juin (2 jours à définir).

- **Droits et devoirs de nos responsables associatifs**

Ces stages sont nécessaires et qualifiés d'obligatoires pour tous les élus responsables des associations.

Au niveau de la convention locale, il est fortement conseillé d'y inscrire les jours pour assister aux formations FNASCE et bénéficier d'une prise en charge par le service.

Pour 2019, l'aide financière spécifique accordée pour suivre la formation, est fixée à 100 € par ASCE inscrite et participante (budget "Aide ASCE aux formations").



Cette année, trois stages sont prévus, voire un quatrième si possibilité pour 20 personnes maximum à hauteur de 2 personnes par ASCE :

- ➔ région Bretagne et Ouest à RENNES, du 26 au 28 février ;
- ➔ région Est à COLMAR, du 21 au 23 mai ;
- ➔ région Languedoc-Roussillon à MONTPELLIER, du 15 au 17 novembre.

• **Comptabilité**

Deux sessions pour l'année :

- ➔ niveau 1 – du 19 au 22 mars – AIX-EN-PROVENCE ;
- ➔ niveau 2 – 2 jours (semaine du 7 au 10 octobre) – TOURS (37) ou LA ROCHELLE (17).

Pour les Sports :

Favoriser le sport pour tous (personnes en situation de handicap, pathologies, ...) , en développant des outils pour les ASCE : formations, retours d'expériences, fiches techniques, etc.

Engager avec les ASCE et les URASCE une réflexion pour redynamiser les candidatures à des challenges, par l'écoute de leurs difficultés ou réticences actuelles, financières, calendaires, ou autres.

Être force de propositions pour aider l'organisation de manifestations régionales et nationales, permettant de décloisonner les secteurs et de mutualiser des moyens d'organisation.

Développer la rubrique sport du site internet de la FNASCE et en faire un véritable forum d'échanges pour nous enrichir mutuellement

Mettre en place ou "proposer" des formations spécifiques à un adhérent afin qu'il obtienne un diplôme lui permettant d'encadrer des activités physiques et sportives dans son association ;

Engager la démarche en vue d'obtenir l'agrément auprès du ministère de la jeunesse et des sports en prévision des nouvelles dispositions mises en œuvre par l'action publique 2022 qui pourrait aboutir à la suppression des directions régionales de la jeunesse et des sports dont une partie de leurs missions seraient attribuées aux fédérations agréées.

Pour la Culture :

Dessin / Photo / Expression libre

La « gourmandise » thème du prochain concours dessin, photographie et expression libre a été voté lors des journées DASCE à la Bourboule, par les VP culture présents.

Un logiciel de vote pour le concours de dessin sera mis en place dès le congrès de la Pommeraye. Ce logiciel permettra aux congressistes de voter en ligne sur place. Il représente une avancée tant pour la saisie des choix des Congressistes (plus rapide, plus précise) que pour l'exploitation des votes.

La CPC au contact des URASCE

La Commission Permanente Culture a proposé de se déplacer deux fois par an dans les régions, de rencontrer les Vice-président(e)s Culture dans l'objectif de se faire connaître, de multiplier les échanges pour redynamiser le secteur Culture et permettre aux Vice-président(e)s locaux, par l'apport de leurs idées de s'associer au nouvel essor de notre commission.

Les nouveaux concours

La CPC travaillera également sur des propositions de nouveaux concours.



Le Rallye National Culturel

Trois ASCE se sont portées candidates pour l'organisation du rallye culturel 2019, le dossier présenté par l'ASCE 55 a été retenu. Le rallye culturel se déroulera donc à la Madine dans la Meuse. (rappel – mis en dossier validé 2018)

Le Festival National du Spectacle

L'année 2019 verra également le 25° festival du Spectacle organisé par l'ASCE 32. (rappel – mis en dossier validé 2018)

Objectifs à développer en 2019 pour 2020

Un Festival tous les ans ?

A la demande d'une ASCE souhaitant présenter sa candidature pour l'organisation du Festival National du Spectacle en 2020 et, après validation du CDF, le festival pourra donc se dérouler chaque année.

La grande manifestation nationale ?

Les 3 secteurs travaillent activement à l'organisation d'une grande manifestation nationale commune.

Pour l'Entraide :

CPAI en 2019

Au cours du quatrième trimestre il est prévu la rencontre des responsables d'UA, la présence des présidents sera vivement souhaitée. Ils pourront être accompagnés de leur gestionnaire.

Après la mise à jour de la charte, la CPAI examinera chacun des documents annexes relatifs aux UA afin de les mettre à jour. Une fois validés par le comité directeur fédéral les documents seront disponibles sur le site internet.

Joëlle GAU
Présidente de la FNASCE

